

Main dans La main

Novembre 2016



Sommaire

- La vente en viager **1**
- Témoignage de Cyrille et Laurence Blaud, agriculteurs **2**
- Journée Terre d'accueil
- Agenda Inpact
- Publication « Une autre finance pour une autre agriculture » **3**

Edito

Dernièrement, je suis tombé sur un manuel de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre - Bac général) qui « traînait » sur la table de la cuisine. Un passage qui y évoque les métiers autour de la biologie m'a intrigué. Agriculteur : **avenir incertain**. Triste constat de notre métier surtout au travers d'un manuel scolaire.

Si l'avenir est imprévisible, le présent est difficile pour bon nombre d'agriculteurs en détresse qui ne voient pas de porte de sortie, dans un contexte de fortes contraintes financières. Les chiffres sont là, la surmortalité par suicide chez les agriculteurs se confirme.

Je reprends la fin du témoignage de Cyrille et Laurence « *aucune situation n'est inextricable et ne vaut la peine de se supprimer* ». Alors parlons ouvertement des idées suicidaires, pour qu'ensemble main dans la main nous grippions l'engrenage macabre conduisant à la surmortalité des agriculteurs.

L'article sur le viager me pousse à relever un paradoxe. Malgré le niveau d'emmerdement et le travail harassant, notre espérance de vie est plus longue en tant qu'agriculteur. Allez y comprendre quelque chose ! Peut-être que la passion viscérale du métier « conserve » ?

Cette même passion qui anime les soixante bénévoles et les cinq salariées de l'association pour surmonter les difficultés, et contribuer au maintien en activité de la grande majorité des agriculteurs qui nous sollicitent.

Franck Sellier, bénévole Charente

La vente en viager

La vente en viager consiste :

- Pour l'acquéreur (débirentier) à acheter un bien sans avoir à verser la totalité du prix de vente le jour de l'acquisition,
- Pour le vendeur (crédirentier) à percevoir une rente jusqu'à son décès en contrepartie de la vente de son bien.

La rente est versée selon la fréquence fixée par les parties (mensuelle, annuelle, trimestrielle, etc.). Débirentier et crédirentier peuvent également convenir qu'en plus de la rente viagère, le viager est conclu moyennant le versement d'une somme d'argent à la signature, **le bouquet**.

Il existe 2 types de viager :

- Le viager libre : le bien est vendu libre de toute occupation et de toute réserve de jouissance, on convertit tout le prix du bien en rente (avec bouquet ou non), puisque le débirentier en aura l'usage dès la signature de l'acte de vente.
- Le viager occupé : le crédirentier se réserve le droit d'usage et d'habitation du bien. Dès la conclusion de la vente, le débirentier est propriétaire du bien, mais le crédirentier en conserve l'usage jusqu'à son décès et peut ainsi habiter sa maison d'habitation tout en percevant une rente. Il va de soi que dans ce cas, la rente est moins élevée. En effet, le prix de l'occupation sera déduite du prix de vente pour le calcul de la rente viagère.

Le viager occupé est apprécié des personnes sans descendance qui souhaitent demeurer dans leur maison et qui ont besoin de revenus supplémentaires.

Dans ce cas, les réparations et entretiens courants du bien restent à la charge du crédirentier. Le débirentier payera la taxe foncière sur les propriétés bâties et l'assurance incendie de l'immeuble.

La vente en viager est un acte un peu particulier dans lequel il est question d'espérance de vie. Il y a une sorte de pari entre le débirentier et le crédirentier. Ce peut-être un acte très avantageux si le crédirentier décède peu de temps après la conclusion de la vente en viager. Afin d'éviter les abus et les donations déguisées, la loi prévoit un certain encadrement. Ainsi, si le vendeur décède dans les 20 jours qui suivent la signature de l'acte de vente, la loi considère alors que l'événement était prévisible et que la vente n'est pas valable. L'annulation de la vente peut être invoquée par les héritiers du crédirentier devant le tribunal de grande instance (TGI).





Entretien avec Cyrille et Laurence Blaud,

Cyrille et Laurence Blaud, installés dans le Nord-Deux Sèvres ont aujourd'hui le sourire, pourtant, comme beaucoup, ils ont connu des difficultés sur leur exploitation. Accompagnés par Solidarité Paysans, ils aiment à dire que l'association et la vente directe les ont sauvés.

Un équilibre précaire qui bascule

Depuis l'installation en 2005, la ferme connaissait un équilibre précaire (toxoplasmose, grippe aviaire, baisse des prix de l'agneau, explosion du cours des céréales et sécheresse...). C'est peu après l'installation de Laurence et la création de l'EARL avec le démarrage des ateliers de volailles et de porcs en transformation et vente directe que les difficultés financières démarrent. Ensuite tout s'enchaîne, des rapports difficiles avec les banques compliquent une situation déjà tendue. La conciliation bancaire demandée est refusée. Cyrille parle alors du rouleau compresseur qui se met en route.... « Dans ces moments-là, chaque jour apporte une mauvaise nouvelle supplémentaire ». En 6 mois la situation se dégrade.

« 6 mois c'est court, mais c'était déjà 6 mois de trop, il aurait fallu qu'on réagisse plus vite »

« Franchir le pas et demander de l'aide ce n'est pas si simple. » Cependant, la solidité de la famille et le soutien moral de l'entourage les encouragent à prendre contact avec Solidarité Paysans. De leur accompagnement avec l'association, ils retiennent, un grand professionnalisme mais aussi des qualités humaines indéniables. « Dans la difficulté, on perd tout y compris sa fierté. Ils nous ont rassurés et un lien de confiance s'est très vite installé. Le binôme bénévole-salarié de Solidarité Paysans est là pour travailler avec nous sur nos situations professionnelle et personnelle. Ils n'ont pas LA solution, ils ne font pas à la place de nous, c'est un accompagnement.

Ils travaillent à faire émerger les solutions et amorcer une réflexion.

Pendant cette période, on a tout remis en question notre fonctionnement, nos orientations, nos choix techniques... »

Le redressement judiciaire : une solution

C'est à partir du moment où le redressement a été prononcé et grâce à un nouveau marché qu'on a pu recommencer à payer nos factures et sortir la tête de l'eau. « On a vraiment été surpris du soutien de nos clients mais aussi de personnes qu'on ne connaissait que très peu et qui nous ont envoyé des messages d'encouragement. Aujourd'hui on fait toujours attention mais on pense qu'on est sorti d'affaire ». Le plan de redressement s'étale sur 14 ans, et déjà 2 ans ont été assumés sans encombre, une fierté pour le couple qui arrive aujourd'hui à se projeter dans de nouveaux projets pour répondre à une clientèle qui se développe. Cette année 11 ha sont implantés en cultures de céréales qui auront vocation à nourrir les animaux : un pas de plus vers l'autonomie de la ferme.

Être prêt à recevoir de l'aide

Quand on lui demande s'il a un conseil à donner à des agriculteurs qui sont en difficulté, Cyrille dit qu'il n'a aucune leçon à donner, si ce n'est qu'il ne faut pas attendre et qu'en même temps il faut être prêt. Aujourd'hui, même si la profession agricole connaît le plus haut taux de suicide, il le dit haut et clair « aucune situation n'est inextricable et ne vaut la peine de se supprimer ».



Main dans la main
Novembre 2016



Solidarité Paysans a participé à Terre d'accueil organisé par le réseau INPACT le 25 septembre à Romagne.

Hélène CAYLAN, animatrice et Gilbert Michaud, bénévole ont co-animé l'atelier

« S'installer en agriculture »
Prévention des risques à l'installation,
Et les points de vigilance à avoir



Ouvrage collectif coordonné par le mouvement inter régional des AMAP

Solidarité Paysans a rédigé le chapitre « De l'engrenage à l'endettement »

AGENDA RESEAU INPACT

29 novembre : « En route vers des fermes économes en pesticides »
Au programme, ateliers débats pour produire autrement en restaurant la qualité des eaux terrestres et littorales, au Château d'Oléron (17)

Journée organisée par le réseau Inpact

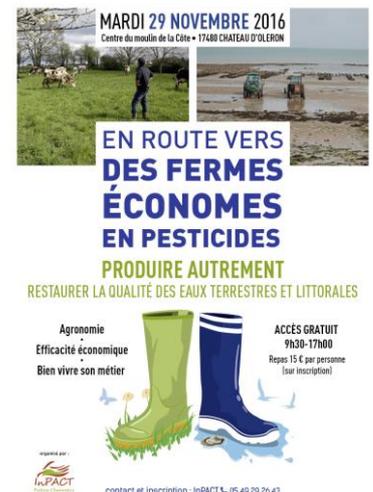


13 décembre : P'tit déj' de l'installation agricole
« Penser son temps d'agriculteurs, un métier aux multiples facettes.... », à Secondigny (79)

Proposé par l'ARDEAR

Responsables rédaction

Marie Madeleine LEONARD (16)
Lucie VIDAL (16)
Pierre MACHEFERT (17)
Sylvie LANDRAULT (86)
Yves COUTAND (79)
Mathilde POMMEROLLE, animatrice 17



Siège social :
Solidarité Paysans
Route de Paris
16 700 RUFFEC